



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION CENTRE
ET DU LOIRET

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
RÉGIONAL
en date du } 15 FEV. 2010
enregistré le }
sous le numéro 10-022

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté n°08-189 du 30 septembre 2008 modifiant la composition
de la Commission Locale de l'Eau du SAGE
de la Nappe de Beauce et des milieux aquatiques associés

LE PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE
PRÉFET DU LOIRET
PRÉFET COORDONNATEUR DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L 212-1, L 212-3 à L 212-11,

VU les articles R 212-26 à R 212-48 du code de l'environnement modifiés par le décret n°2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux,

VU l'arrêté interpréfectoral n°99-007 du 13 janvier 1999, fixant le périmètre d'élaboration du S.A.G.E. de la nappe de Beauce,

VU l'arrêté préfectoral n°08-189 du 30 septembre 2008 modifiant la composition de la Commission Locale de l'Eau du S.A.G.E. de la nappe de Beauce,

VU la délibération du Conseil Général des Yvelines en date du 29 mai 2009,

VU la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse en date du 24 septembre 2008,

CONSIDÉRANT que suite au décès de deux membres titulaires du collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux, il y a lieu de pourvoir à leur remplacement,

CONSIDÉRANT la réorganisation de l'administration territoriale de l'Etat dans les régions Centre et Ile-de-France et dans les départements du Loiret, d'Eure-et-Loir, de Loir-et-Cher, de Seine-et-Marne et de l'Essonne,

SUR proposition du Secrétaire Général pour les affaires régionales du Centre,

ARRÊTE

Article 1 :

La composition de la commission locale de l'eau du SAGE de la nappe de Beauce et des milieux aquatiques associés est modifiée comme suit :

1°) Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (38 membres)

c) représentant des conseils généraux

des Yvelines :

| |
|---------------------------------------------------------------|
| Titulaire |
| M. Serge THIBAUT Conseiller Général canton d'Aubergenville |

e) représentants des établissements publics locaux et de coopération intercommunale

des Yvelines :

| |
|------------------------------------------------------|
| Titulaire |
| M Frédéric MONTEGUT PNR Haute Vallée de Chevreuse |

3°) Collège de l'Etat et de ses établissements publics (19 membres)

- M. le Préfet de la Région Centre, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant,
- M. le Préfet de la Région Ile-de-France, coordonnateur du bassin Seine-Normandie ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental des Territoires d'Eure-et-Loir ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental des Territoires de Loir-et-Cher ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental des Territoires du Loiret ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement et de l'Agriculture de l'Essonne ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement et de l'Agriculture de Seine-et-Marne ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement et de l'Agriculture des Yvelines ou son représentant,
- Madame la Directrice Régionale de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt du Centre ou son représentant,
- M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre ou son représentant,
- M. le Chef de l'Unité Territoriale du Loiret de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre ou son représentant ;
- M. le Directeur Régional de l'Environnement d'Ile-de-France ou son représentant,
- M. le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales du Centre ou son représentant,
- M. le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France ou son représentant,
- M. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'Ile-de-France ou son représentant,
- M. le Directeur Régional de l'Office National des Forêts du Centre ou son représentant,
- M. le Délégué interrégional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques Centre et Poitou-Charentes ou son représentant,
- M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ou son représentant,
- M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ou son représentant.

Le reste sans changement.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de l'Essonne, des Yvelines, de Seine-et-Marne, de Loir-et-Cher, d'Eure-et-Loir et du Loiret. La liste complète des membres de la commission est consultable sur le site internet du SAGE Beauce à l'adresse suivante : <http://www.sage-beauce.fr> ainsi que sur le site GEST'EAU : <http://www.gesteau.eaufrance.fr>.

Article 3 : M. le Secrétaire Général pour les affaires régionales du Centre est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la Commission.

Copie certifiée conforme à l'original
Pour le Préfet de la Région Centre
et par délégation,
Le Directeur Régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement du Centre


Nicolas FORRAY

Le Préfet de la Région Centre,
Coordonnateur du bassin Loire-Bretagne


Bernard FRAGNEAU